



Des sages en action

ÉDITORIAL

2016, riche année pour le Groupe des Anciens Maires des Hautes-Alpes : visite des institutions nationales, rencontres avec les parlementaires, échanges avec les responsables du département et de communes, convivialité, participation à l'avancée de la Loi Montagne... Activité intense orchestrée par le général Robert Motte.



Président pendant plus de 10 ans, le président Motte a su inscrire le GAMHA dans le paysage haut-alpin, lui donnant toutes ses lettres de noblesse. Pour Servir encore, mettant en action les sages, il a élargi le débat politique en invitant les anciens élus du département à se rapprocher des anciens maires.

Je lui rends hommage et je m'engage à poursuivre sa formidable action, soutenue, je le sais bien, par Raymond Marigne et toute l'équipe du GAMHA.

*Marie-Christine Renaud
Présidente du Gamha
Ancien maire de Sigottier*

SOMMAIRE

| | |
|-------------------------------------|---|
| Éditorial | 1 |
| I- Réunions municipales | 1 |
| II- Conseils d'administration | 2 |
| III- Assemblées générales | 2 |
| IV- Mariannes | 3 |
| V- Famaf | 3 |
| VI- Loi Montagne Acte II | 3 |
| VII- Journée conviviale | 4 |
| VIII- Voyage d'étude | 4 |
| IX- Calendrier prévisionnel..... | 8 |

I - LES RÉUNIONS MUNICIPALES

LE 1^{ER} FÉVRIER 2016, LAZER

La journée municipale de Lazer s'est déroulée dans des conditions inhabituelles pour trois raisons :

1. La présentation de l'association, à Patricia Morhet-Richaud, sénatrice-maire.
2. La présence d'anciens maires non membres du bureau
3. La présentation du bulletin 2015 de l'association avec son volet central sur l'intercommunalité.



Dans la salle des fêtes de la mairie de Paris.

LE 2 MARS 2016, SERRES

L'accueil et la présentation sont faites par Bernard Mathieu maire de Serres, Roseline Martinolli première adjointe et Arlette Mayer présidente de l'association Les Amis de Serres.

Le débat a porté essentiellement sur l'intercommunalité, soutenu par monsieur le maire de Serres, membre de la commission départementale de coopération intercommunale.

LE 7 JUIN 2016, SAINT-FIRMIN

Après une dégustation de pâtisseries locales, Alain Freynet, maire de Saint-Firmin présente sa commune. Les travaux du Gamha consistent à mettre en œuvre les activités de l'année 2016 dans le détail, et à envisager les activités de 2017. La journée se termine par la visite de la filature Allemand.



Devant la filature à Saint-Firmin.

LE 11 OCTOBRE 2016, BUISSARD

Les anciens maires sont accueillis par Charles Paravisini, maire de Buisard. Il est envisagé une modification des statuts afin de pouvoir intégrer au sein du Gamha d'autres membres, anciens élus du département. Ce travail de rédaction est confié à une commission qui fera des propositions au prochain conseil d'administration. Une assemblée générale extraordinaire se tiendra et votera les nouveaux statuts. Pierre Grand'Eury, ancien maire, présente un film sur la patrouille de France.

II - LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

LE 26 AVRIL 2016, SAVINES LE LAC

L'accent est mis sur l'intercommunalité, ainsi que sur la loi Montagne acte II en cours de révision.

LE 15 NOVEMBRE 2016, SAVINES LE LAC

Ce conseil d'administration a pour objet de préparer l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2016. La modification des statuts de l'association qui y sera

présentée, est discutée, après l'exposé préliminaire du président qui insiste sur trois points :

→ Nouvelles dispositions de la loi NOTRe (nouvelle organisation des territoires) prises en compte avec les regroupements de régions, d'intercommunalités et de communes.

→ Présence réaffirmée dans la vie des territoires auprès des grands élus, rendant l'aide du Gamha crédible et efficace.

→ Élargissement des centres d'intérêt de dimension régionale, nationale et internationale.

LE 8 DÉCEMBRE 2016, CD 05

Le seul point à l'ordre du jour est l'élection des membres du bureau :

Présidente : Marie-Christine Renaud

Président délégué : Raymond Marigne

Vice président : Jean-Paul Reynier

Secrétaire/Trésorier : Michel Merle

Trésorier adjoint : Samuel Petermann

Secrétaire adjoint : Christian Brun.

III - LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

LE 27 MAI 2016, TALLARD

Jean-Michel Arnaud maire de Tallard et président de l'association des maires et présidents de communauté des Hautes-Alpes (AMF05), accueille les participants dans le site historique du château. À l'issue des rapports statutaires, c'est la visite du château faite par un guide. Après le repas en commun, monsieur le maire accompagne le groupe à la Technopole où sont entretenus divers types d'hélicoptères.



Dans la cour du château de Tallard.

LE 8 DÉCEMBRE 2016, CD 05

Les raisons de l'évolution des statuts du Gamha sont rappelées par Robert Motte, président, qui rajoute une raison d'opportunité avec le changement de présidence. Il rend hommage aux membres fondateurs de l'association et à ses collaborateurs au sein du bureau.

Il fait ensuite la présentation des nouveaux statuts, qui sont discutés puis adoptés.

Monsieur Robert Motte présente alors sa démission de ses fonctions de président.

La grande nouveauté de ces statuts se trouve dans l'article qui traite de sa composition :

«Sont membres, tous les anciens maires, tous les anciens présidents des communautés de communes, tous les anciens conseillers généraux ou départementaux, tous les anciens conseillers régionaux, et tous les anciens parlementaires du département non pourvus d'une charge élective. Ils deviennent « membres actifs » en payant une cotisation ou une participation.»

La composition du bureau est aussi adaptée :

«Le conseil d'administration élit un bureau de douze membres maximum dont :

1. Un président, ancien maire en priorité, et un président délégué.
2. Deux vice-présidents.
3. Un secrétaire et un secrétaire adjoint.
4. Un trésorier et un trésorier adjoint.

Les fonctions de trésorier et secrétaire peuvent être cumulées.

5. Trois ou quatre membres.

Les membres du bureau sont élus pour trois ans, et sont renouvelables.»



Robert Motte, président du Gamha est entouré de Jean-Marie Bernard, président du conseil départemental 05 et de Michel Merle trésorier secrétaire du Gamha.

Jean-Marie Bernard, président du Conseil départemental des Hautes-Alpes, «protecteur» du Gamha, accepte chaleureusement que l'Hôtel du département en soit le siège social et il réaffirme l'aide au fonctionnement apportée par le département à l'association.

Il expose les soucis du Conseil départemental dans l'application de la loi NOTRe ou Nouvelle Organisation des Territoires qui a tendance à vider le rôle de proximité du Conseil Départemental en diminuant

ses crédits de fonctionnement et d'investissement en ce qui concerne ses domaines privilégiés :

- Transports scolaires du premier degré.
- Intervention économique en agriculture et tourisme.
- Action sociale avec d'énormes «restes à charge».

La solidarité territoriale dans l'aide aux communes se trouve réduite à «peau de chagrin».

Certaines intercommunalités ont du sens, d'autres sont plus artificielles et ne correspondent pas aux espoirs des élus.

IV - LES MARIANNES

Robert Motte, président du Gamha, a remis les Mariannes du civisme aux communes des Costes et de Saint-Bonnet en Champsaur pour la participation active des administrés, lors des dernières élections.

V - LA FAMAF

DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2016, MONTÉLIMAR
Le conseil d'administration du Gamha avait délégué Raymond Marigne pour le représenter lors du congrès de la Fédération des maires et adjoints de France, à Montélimar, les 27, 28 et 29 septembre. Raymond Marigne a pu s'entretenir avec le président fédéral Jacques Godfrain qui avait reçu les anciens maires des Hautes-Alpes, lors de leur voyage à Millau.

VI - LOI MONTAGNE

PROPOSITIONS

POUR UN ACTE II DE LA LOI MONTAGNE DE 1985

Le groupe des anciens maires des Hautes-Alpes (Gamha) a souhaité apporter une contribution aux adaptations devenues nécessaires, de la loi Montagne du 9 janvier 1985.

Ses propositions sont complémentaires de celles formulées par l'ANEM, au cours de son comité directeur du 28 avril 2016 : propositions, que dans leur ensemble, le Gamha approuve.

Sur le plan institutionnel

→ Réaffirmer de manière forte et claire, le caractère spécifique de la montagne, et la nécessité d'adapter les règlements et dispositions économiques à ses spécificités qui peuvent être particulières à chaque massif ou partie de massif.

→ Renforcer le conseil national de la montagne et les comités de massifs. Les élus doivent être correctement représentés au sein de ces comités.

→ Repréciser la définition territoriale des zones de montagne. Si l'altitude 600 m à 1 200 m peut rester le critère principal, il faut prendre en compte les zones de haute montagne qui connaissent des difficultés, notamment dans l'agriculture.

Maintenir et améliorer les services publics

→ Prendre en compte les critères territoriaux : isolement, difficultés de liaisons... avant le critère de population, dans les domaines suivants :

- Écoles, collèges (carte scolaire).
- Services de santé : maintien des hôpitaux.
- Création de maisons médicales pluridisciplinaires.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Soutenir l'agriculture et la valorisation des produits agricoles

→ Veiller à ce que les aides liées à la PAC, particulièrement l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), soient attribuées aux zones où l'impact sur l'environnement est le plus nécessaire et où existent des risques de désertification agricole.

→ Soutenir l'installation de jeunes agriculteurs au niveau des démarches, des recherches de terres et des aides financières.

→ Introduire une notion de contrôle sur l'impact réel des travaux agricoles sur les paysages et l'entretien de la nature, au regard des aides attribuées : ceci pour éviter des distorsions possibles.

→ Soutenir les initiatives locales visant à obtenir des produits de qualité, à mettre en place des unités de transformation (fromages, produits carnés...) et à développer la vente locale. Favoriser la création d'indication géographique protégée (IGP).

Protéger et valoriser la forêt

Soutenir la valorisation locale des bois

→ Inscrire un volet forestier dans les schémas interrégionaux de massifs, en incitant propriétaires et collectivités à la gestion durable et multifonctionnelle des forêts.

→ Mobiliser les propriétaires forestiers, face au fort morcellement du foncier forestier en montagne, pour constituer des groupements : chantiers groupés, associations syndicales libres, groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEFF)... afin

d'accroître la production de bois et le développement des filières locales.

→ Faire un état des lieux des forêts communales ne bénéficiant pas du régime forestier (très forte surface dans les Hautes-Alpes) en vue de faire bénéficier du régime forestier, les forêts à plus fort potentiel.

→ Mettre en place des regroupements de chantiers public/privés : les gestionnaires restent indépendants, bénéficiant des services d'un seul exploitant.

→ Accompagner le développement de l'industrie de transformation de bois afin de créer de la valeur ajoutée dans les massifs.

→ Réaffirmer les compétences de l'ONF et les pérenniser. Renforcer les missions de Restauration de terrain en montagne (RTM).

Renforcer le cadre de l'activité touristique

→ Favoriser les formes de tourisme maîtrisées par les communes et leurs habitants.

→ Encourager le tourisme respectueux de l'environnement.

→ Soutenir par des moyens d'accompagnement, la diversification des activités, en développant les activités toutes saisons (Ski de fond, sports d'eau, équitation...) compte tenu de l'évolution climatique.

→ Admettre dans l'application des règles d'urbanisme, des dérogations nécessaires pour tenir compte de la rareté des terrains constructibles.

- Favoriser les constructions à vocation économique ou de services publics.

- Sauvegarder les chalets d'alpages et les cabanes pastorales, en soutenant les restaurations à l'identique et les reconversions.

Soutenir l'emploi

→ Adopter un véritable statut de la pluriactivité en la rendant plus attractive, et l'inscrire dans le Code du travail.

→ Valoriser et sécuriser l'emploi saisonnier :

- Accorder une prime de précarité.

- Introduire une clause de reconduction des contrats d'une saison à l'autre, pendant trois saisons.

- Requalifier les contrats (trop de contrats à durée déterminée actuellement).

- Prévoir une formation professionnelle.

- Créer un guichet unique pour la protection sociale, avec une protection maladie universelle.

- Favoriser les groupements d'employeurs, pour pérenniser les emplois.

*Commission « loi montagne » du groupe Gamba,
présidée par Jean-Paul Reynier*

*Membres : Pierre Blanc, Raymond Marigne,
Marie-Christine Renaud et Pierre Teissier.*

VII - JOURNÉE CONVIVIALE

LE 21 JUIN 2016, BRIANÇON

Journée conviviale au Clos du Vas, dans le Briançonnais. La visite de la maison de la géologie est faite sous la houlette du guide Raymond Cirio, qui a prévu également plusieurs terrains d'investigation. C'est une journée enrichissante qui montre que dans notre région, il existe des ressources culturelles de bon aloi.



Sur le terrain, à Saint-Crépin.

VIII - LE VOYAGE D'ÉTUDE

DU 20 AU 23 SEPTEMBRE 2016, PARIS



Ce voyage a pour objectif la visite des institutions nationales.

Mardi 20 septembre

La garde Républicaine, au quartier des Célestins, édifiée en 1895.

Les écuries sont somptueuses pour l'accueil de 140 chevaux, dotées d'une maréchalerie, d'une infirmerie avec des vétérinaires, un superbe manège

de type Eiffel, une salle de musique pour les répétitions et accessoirement des logements de fonction pour les cavaliers et leurs familles.

Les conditions d'achat des chevaux, se font selon cinq critères : trois ans d'âge, de race selle français, d'une belle couleur, d'une taille d'au moins 1,66 m au garrot, de sexe mâle, castré. Quelques juments sont admises. Ces chevaux sont employés jusqu'à l'âge de 18 ans maximum, mais à partir de 16 ans, ils passent chaque année devant la Commission de Réforme pour détecter les défauts de boiterie ou d'articulation.

La Garde Républicaine est composée de 450 cavaliers et de 2 500 fantassins, elle assure également un rôle de protection des institutions, aussi bien au Gouvernement qu'au Parlement.

La musique de la Garde comprend 80 musiciens dont huit femmes. Les musiciens ont le niveau de galop 5, une formation de gendarme. Ils doivent mesurer au moins 1,72 m et avoir moins de 35 ans pour postuler.

Mercredi 21 septembre

L'hôtel des Invalides. Pourquoi ce nom ?

C'est un hôpital dont la construction est décidée par Louis XIV en 1671 pour loger les anciens militaires invalides et âgés de ses armées, il se trouve dans la plaine de Grenelle, à l'extrémité de Paris, sur un terrain de dix hectares et près de la Seine pour faciliter le ravitaillement par bateau. Cet hôpital prévu pour 2 000 soldats, en a contenu jusqu'à 4 000 à la fin du règne de Louis XIV. C'est encore une maison de retraite pour certains militaires gradés, aujourd'hui.



Accès aux Invalides : route pavée.

C'est dans l'immense cour rectangulaire pavée, qu'ont lieu toutes les cérémonies d'hommage aux militaires blessés ou tués au combat.

Le musée côté Est, est consacré à l'armement de 1500 à 1870.

L'Église royale du Dôme (101 m de long), est terminée en 1706. Au sous-sol, se trouve le tombeau de Napoléon commandé à l'architecte Visconti (1791-1853) : un sarcophage de 2 x 3 m en quartzite rouge. Les cendres de l'Empereur y sont déposées depuis 1840.

Le Sénat

Patricia Morhet-Richaud, sénatrice des Hautes-Alpes, et Corinne Chanfray son assistante parlementaire reçoivent les voyageurs. Photo de groupe faite dans l'escalier d'honneur, puis rendez-vous au restaurant, du premier étage pour partager un excellent déjeuner.

C'est un immeuble construit au XII^e siècle pour Marie de Médicis, devenu en 1610 l'hôtel particulier du Duc de Brienne et ce, jusqu'en 1830. Passage dans la salle du Livre d'Or, entièrement restaurée de 1997 à 1999. Ensuite traversée de la Salle des conférences ou Salle de la Presse et d'interviews des sénateurs où a eu lieu la signature de la Conférence de la Paix en 1919 avec le Président Wilson. Elle contient l'original de la Constitution française de la V^e République signée en 1958 par le Général De Gaulle. Visite de l'hémicycle avec Madame la sénatrice.



Depuis le fauteuil présidentiel.

Derrière le plateau du Président, face aux législateurs se dressent sept statues monumentales, de gauche à droite quand on regarde le Président : Turgot, d'Aguesseau, Michel de l'Hôpital, Colbert, Malesherbes, Mathieu Molé, Jean-Étienne et Marie Portalis. Deux autres statues représentent Saint-Louis et Charlemagne.

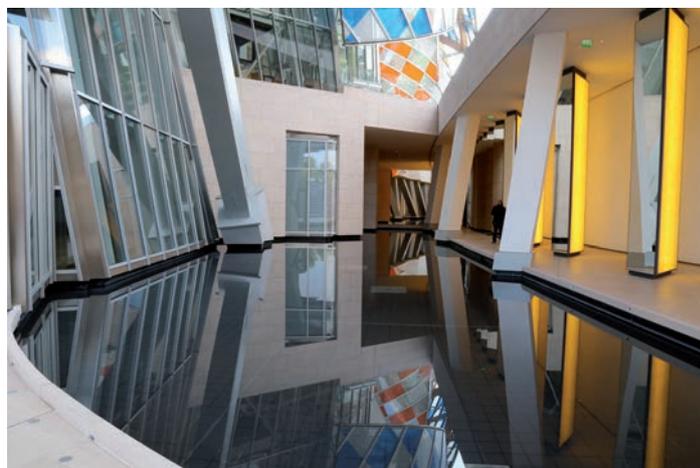
Fonctionnement du Sénat

Le Président préside l'assemblée et dirige les débats, il préside le Bureau du Sénat et la Conférence des Présidents. Il est le deuxième personnage de la République.

La Fondation Louis Vuitton

Visite sans guide de la Fondation Louis Vuitton, en bordure du Jardin d'Acclimatation et du bois de Boulogne. Déambulation depuis le sommet, (vue sur la Tour Eiffel d'un côté et sur la Défense de l'autre), descente jusqu'au bassin et à la création permanente d'Olafur Eliasson : un jeu infini de reflets au fur et à mesure de la circulation entre les quarante-trois colonnes.

Onze salles d'exposition et un auditorium modulable sont à la disposition des artistes.



Un jeu infini de reflets.

Dans le hall d'accueil une rose de 8 mètres de haut, en acier inoxydable, aluminium et laque s'élève. C'est une réalisation d'Isa Genzken, en 2007.

Les 3 600 panneaux de verre des douze voiles-verrières ont été confiés à l'imagination de Daniel Buren qui a fait installer des filtres colorés pour modifier la lumière en fonction des heures et des saisons. Son œuvre est baptisée « L'Observatoire de la lumière ».

Jeudi 22 septembre

Promenade fluviale en bateau-mouche à partir du quai de la Bourdonnais près de la Tour Eiffel.

Pourquoi bateau-mouche ?

Le mot bateau-mouche existait au XIX^e siècle pour désigner des embarcations qui n'avaient qu'un but utilitaire : le transport de marchandises et de quelques passagers d'un lieu vers un autre.

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1867, c'est le constructeur naval lyonnais Michel Félizat qui achemine une trentaine de ses bateaux à passagers construits dans les ateliers implantés dans le quartier de la Mouche au Sud de Lyon.

La promenade sur la Seine dure une heure environ et entraîne les visiteurs sous les trente-huit ponts de Paris ! Un petit quart d'heure sur l'esplanade du Trocadéro permet d'apprécier ce lieu chargé d'histoire : la lutte pour la Défense des droits de l'Homme.

L'Assemblée nationale

Joël Giraud, député des Hautes-Alpes, et Lysiane La-caud son assistante parlementaire attendent le groupe. Après le repas, dans l'ancienne salle de la Commission des Finances, Joël Giraud fait une présentation de son travail parlementaire et un point particulier sur la Loi Montagne - acte II, en discussion actuellement et pour laquelle l'association Gamha a présenté un travail.

Un film de 30 mn donne un aperçu du rôle du député Joël Giraud dans sa circonscription.

Le Palais Bourbon

C'est une demeure princière depuis 1720 couplée avec l'hôtel de Lassey, logement de fonction du Président de l'Assemblée nationale. Les députés y sont installés depuis 1795.



Une visite du Palais Bourbon permet de voir :

- La Salle des quatre colonnes. C'est le lieu de rencontres entre députés et journalistes.

- Le Salon de la paix ou salle des pas perdus, au plafond décoré par Horace Vernet, bronze de Laocoon. On appelle « périmètre sacré » les trois salles dont l'accès est retreint aux parlementaires, à leurs assistants et au personnel administratif : trois salons accolés à l'hémicycle, lieux de rendez-vous en fonction des partis politiques, gauche, centre et droite :

- Le Salon du Roi - Louis-Philippe - avec des peintures de Eugène Delacroix.

- Le Salon Casimir Perrier dont un bas-relief en bronze représente la séance du 23 juin 1789 de la première Assemblée nationale, rendue célèbre par la réponse de Mirabeau : « Nous sommes là par la volonté du peuple et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes ».

- Le Salon Pujol, ou salon des stucs, marbre peint décoré en trompe-l'œil par Abel de Pujol.

La Salle des Conférences construite par Jules de Joly et décorée en 1839 par François-Joseph Heim sert de lieu de lecture et de rencontre pour les députés.

S'y dresse une statue d'Henri IV avec la devise « La violente amour que je porte à mes sujets m'a fait trouver tout aise et honorable ».

La Bibliothèque conçue par Jules de Joly en 1830 est célèbre pour ses plafonds peints par Eugène Delacroix entre 1838 et 1847.

Elle compte 700 000 volumes et quelques raretés.

Enfin l'Hémicycle avec ses fauteuils rouges comme au Sénat, ses 600 places pour les 577 députés et le

« perchoir » qui est au même niveau que le dernier rang des députés car le président est l'un des leurs.

Deux allégories ornent la tribune de l'orateur : l'Histoire et les Trompettes de la renommée, quatre autres statues symbolisent l'Éloquence, la Prudence, la Sagesse et la Force. À ce moment de la visite, la députée Karine Berger rejoint les anciens élus Hauts-Alpins.

Fonctionnement de l'Assemblée nationale

Le président élu par les députés est le quatrième personnage de l'État. Il nomme trois des neuf membres du Conseil Constitutionnel, il préside le Bureau et la Conférence des Présidents.

La session ordinaire s'étend du premier mardi d'octobre au dernier jeudi de juin. Il peut y avoir des sessions extraordinaires en juillet et en septembre. Les semaines de sessions parlementaires sont fixées par l'Assemblée et concentrées sur les mardi, mercredi et jeudi pour que les députés puissent assurer des permanences dans leurs circonscriptions.

La visite se termine dans la Cour d'Honneur qui a gardé ses proportions d'origine, du temps de la Duchesse de Bourbon. Elle accueille en son centre, depuis 1989, la sphère des Droits de l'Homme, œuvre de l'artiste Walter de Maria. Sphère entourée d'un hémicycle où sont gravés les 17 articles de la Déclaration des Droits de l'Homme et son Préambule.

De manière pratique, elle a été creusée pour créer cinq niveaux de sous-sol comprenant trois niveaux de parkings, un niveau pour les salles de réunions, un niveau pour la chaîne parlementaire et les archives.

Vendredi 23 septembre

La mairie de Paris

Visite des salons de réception dont l'un est comparable à la galerie des glaces à Versailles, en compagnie d'une guide.



L'escalier d'honneur, -accès au deuxième étage- est la copie de celui du Sénat.

Cet hôtel de ville est le deuxième après l'incendie de 1871. Construit sous la III^e République, il bénéficiait déjà de l'électricité, du téléphone, d'un chauffage urbain à air pulsé mis au point par Viollet-le-Duc. Des lustres en cristal de Baccarat illuminent les salles.

Il a été reconstruit par souscription nationale et inauguré le 13 juillet 1882.

- 1^{er} salon : véritable Musée des Beaux-Arts pour les «peintres pompiers».

- 2^e salon : Jean-Paul Laurens raconte l'histoire de la conquête des libertés municipales par Paris. Georges Bertrand rend hommage à l'agriculture. Présence d'un buste de Marianne sculpté par Rodin.

Les armoiries de la Ville de Paris

a) La nef des « marchands de l'eau », les commerçants qui ont eu les premiers un rôle municipal : représentation des métiers sur les vitraux de l'escalier d'accès.

b) Les Fleurs de lys sur le bandeau bleu (Charles V).

c) La légion d'Honneur, la Croix de guerre et la Croix de la Libération.

Un tableau montre l'accueil du Roi Louis XVI à l'hôtel de Ville de Paris, le 17 juillet 1789, trois jours après la prise de la Bastille. Il reçoit la cocarde tricolore rassemblant le blanc des Bourbon aux couleurs bleu et rouge de la Ville de Paris des mains de Jean-Sylvain Bailly, premier maire de Paris, en présence de la Garde nationale à cheval commandée par le Marquis de Lafayette.

Par une fenêtre on peut apercevoir une cour intérieure avec un escalier à vis Renaissance, copie extérieure de Blois et de Chambord.

Fin de la visite à la Salle des fêtes, comparable à la Galerie des Glaces de Versailles. Les plafonds sont l'œuvre de Jean-Joseph Benjamin Constant, dit Benjamin Constant (1845-1902). Chaque province

française y est représentée symboliquement par une femme.

Le Conseil de Paris (163 conseillers), se tient dans ce bâtiment chaque mois. Mille personnes y travaillent chaque jour, aujourd'hui.¹

D'après le compte rendu de Magdeleine Sauvebois



IX - LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2017

LES ACTIVITÉS DE 2017 EN COURS D'ÉTUDE :

| | | |
|-----------|------------------------|----------------|
| Janvier | Installation du bureau | Savines le lac |
| Février | R.Munic. 1 | Ribeyret |
| Mars | R.Munic. 2 | Monétier Al. |
| Avril | CA 1 | Montdauphin |
| Mai | Ass. générale | Chorges |
| Mai | R.Munic. 3 | St-Chaffrey |
| Juin | Journée conviviale | Gioberney |
| Septembre | Voyage | Val d'Aoste |
| Octobre | R.Munic. 4 | Barillonnette |
| Novembre | Réunion commissions | Savines le lac |
| Décembre | CA 2 | CD05 |

1 - Le compte rendu intégral du voyage d'étude est téléchargeable sur le site Internet du Gamha : <http://www.gamha.org>



Gamha : le groupe des anciens maires des Hautes-Alpes est une association départementale déclarée en préfecture des Hautes-Alpes le 30/11/2001 sous le numéro 6652. Le groupe est affilié à la Fédération des anciens maires et adjoints de France (Famaf).

Directrice de publication : Marie-Christine Renaud

Comité de rédaction : Christian Brun, Magdeleine Sauvebois, Raymond Marigne